

Définition de la Carence selon le Plan Vert

Comment s'apprécie la carence en espaces verts dans le Plan vert 2017 ?

Le Plan vert 2017 considère qu'une commune est « carencée » en espaces verts et boisés ouverts au public dès lors qu'au moins 30% de ses habitants sont dans l'une des 3 situations suivantes :

- carence en termes **de ratio** (m²/habitant),
- carence en termes **d'accessibilité en proximité**,
- carence à la fois **en termes de ratio et d'accessibilité en proximité**.

Pour savoir si une commune est **carencée en termes d'accessibilité en proximité**, le Plan vert 2017 s'intéresse à la part des habitants de la commune situés à la fois :

- à plus de 200 m d'un très petit (moins d'un hectare) espace vert ou boisé ouvert au public,
- à plus de 300 m d'un petit espace (de 1 à 10 ha),
- à plus de 600 m d'un moyen espace (de 10 à 30 ha),
- à plus de 1200 m d'un grand espace (plus de 30 ha) ; on peut noter que ces distances sont calculées non pas "à vol d'oiseau", mais en considérant le parcours réel à pied sur le terrain et en prenant donc en compte les détours imposés par les coupures urbaines ou la localisation effective des entrées de grands espaces verts et boisés.

Pour savoir si une commune est **carencée en termes de ratio**, on peut utiliser comme indicateur le ratio à la commune (somme de la surface des espaces verts et boisés de la commune, divisée par la population communale), comme cela se fait en Île-de-France depuis plus de 40 ans, en considérant **10 m²/hab** comme valeur-cible de référence. 17 des 20 arrondissements de Paris, 53 % des communes de petite couronne et 42 % des communes de grande couronne comptent moins de 10 m² d'espaces verts ou boisés ouverts au public par habitant (PV 2017-50).

Le Plan vert a choisi d'innover en privilégiant un indicateur plus robuste et plus soucieux de la réalité vécue par les habitants, puisqu'il prend en compte le fait que **les communes n'ont pas toutes la même taille** (une grande commune comme Gennevilliers compte beaucoup d'espaces verts qui sont pour la plupart très éloignés des habitants), ou encore le fait que **les habitants d'une commune sont parfois plus proches d'un parc d'une commune voisine** que d'un jardin de leur propre commune. Ainsi, **le Plan vert 2017 s'intéresse à la part des habitants situés au centre d'un secteur de 3x3 km (soit la surface moyenne d'une commune francilienne) présentant moins de 10 m²/hab, et il considère qu'une commune est carencée en termes de ratio dès lors que cette part est supérieure à 30%**.

Le Plan vert 2017 considère qu'une commune est « très carencée » dès lors que, en plus d'être carencée, elle présente des **facteurs « aggravants »** justifiant une vigilance particulière de l'action régionale dans la mise en œuvre du plan, c'est-à-dire que plus de 30% de sa population est concernée :

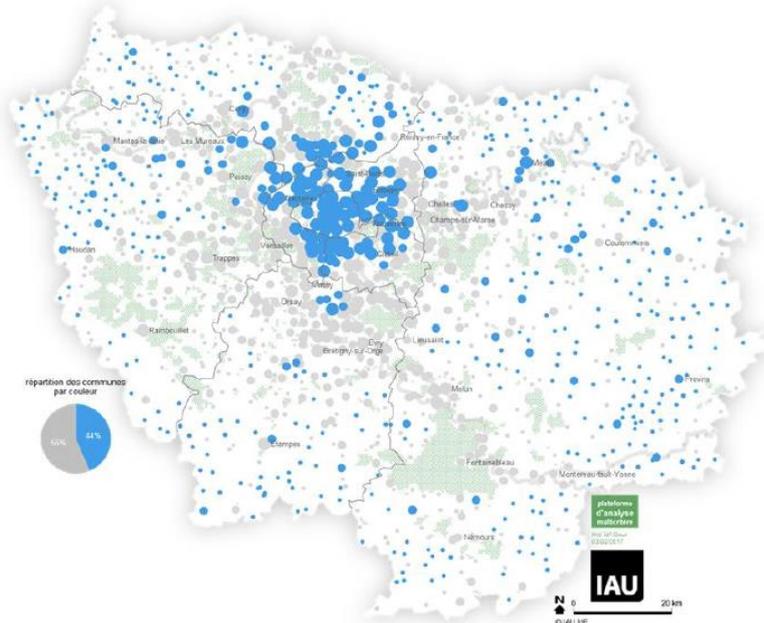
- soit par un « point noir environnemental », c'est-à-dire un secteur concerné par au moins 3 des 5 principales nuisances et pollutions (pollution de l'air, bruit, pollution des sols, pollution de l'eau distribuée, pollutions chroniques diffuses liées à l'activité industrielle) - cf. Note rapide n°713, IAU, mars 2016,
- soit par une « pastille rouge » du Sdrif de 2013, c'est-à-dire un secteur à fort potentiel de densification.

Il existe aussi des facteurs atténuants qui peuvent réduire la carence d'une commune : une forte présence végétale, la proximité aux espaces agricoles, boisés, semi-naturels ou en eau, un contexte favorable à la détente etc.

Cartes de carence proposées dans le Plan Vert 2017 :

1. Carence en termes de ratio

Carte 2 : Carence en termes de ratio en espaces verts par habitant



Légende

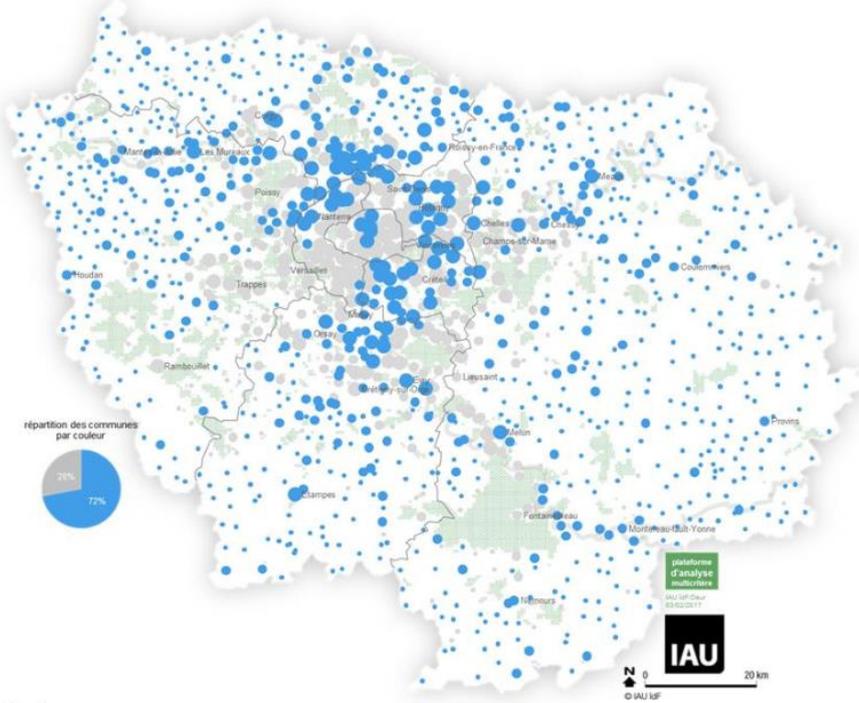
● Commune significativement carencée en termes de ratio (m²/habitant)

Commune dont au moins 30% de la population est située dans une maille carrée de 500x500m considérée comme carencée en termes de ratio, c'est-à-dire située au centre d'un carré de 50m de côté (la moyenne d'une commune française) dont le superficie d'espaces verts par habitant est inférieure à 10 m²/hab.

● Autre commune

Population des communes
○ plus de 20 000 hab.
○ de 2 000 à 20 000 hab.
○ moins de 2 000 hab.

2. Carence de proximité



Légende

● Commune significativement carencée en termes d'accessibilité en proximité

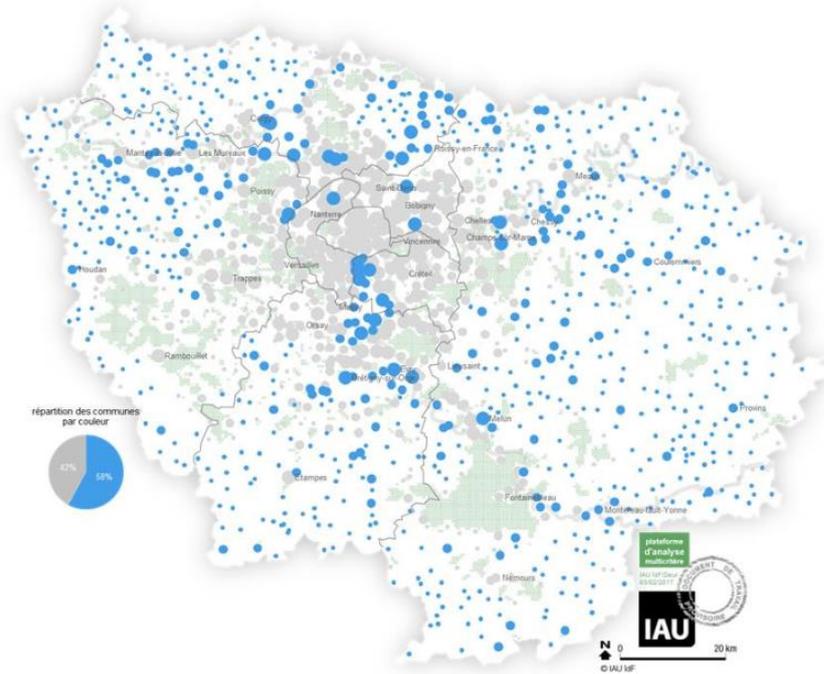
Commune dont au moins 30% de la population est située dans une maille carrée de 500x500m considérée comme carencée en termes d'accessibilité en proximité, c'est-à-dire n'offrant accès en proximité à aucun espaces verts et boisés ouverts au public (selon la méthode IAU-24, avec distance d'accès proportionnelle : 200 m pour un espace de moins d'un hectare, 300 m pour un espace de 1 à 10 ha, 600 m pour un espace de 10 à 30 ha, 1200 m pour un espace de plus de 30 ha)

● Autre commune

Population des communes
○ plus de 20 000 hab.
○ de 2 000 à 20 000 hab.
○ moins de 2 000 hab.

En Île de France, 50 % de la population est située dans des secteurs où le ratio en espaces verts ou boisés ouverts au public est inférieur à 10 m² par habitant.

3. Carence de fin de semaine

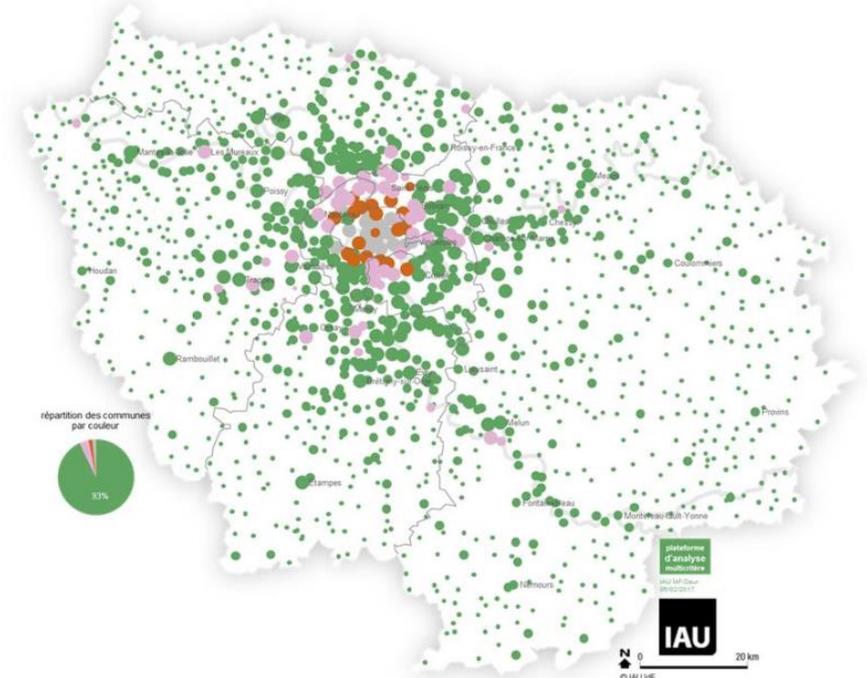


Légende

- **Commune significativement carencée en termes d'accessibilité de fin de semaine**
Commune dont au moins 30% de la population est située dans une maille carrée de 500x500m n'offrant accès à aucun espace vert de plus de 30 hectares (ni aucune coulée verte de plus de 5 km) en moins de 30 mn à pied ou en transports collectifs (méthode IAU-2v)
- **Autre commune**
Population des communes
○ plus de 20 000 hab.
○ de 2 000 à 20 000 hab.
○ moins de 2 000 hab.

Aujourd'hui, 31 % des habitants de l'Île-de-France n'ont pas accès à un espace vert ou boisé de proximité et 8 % ne peuvent pas rejoindre un espace dit « de fin de semaine » en moins de 30 minutes à pied, en vélo ou en transport en commun.

4. Facteurs aggravants et atténuants



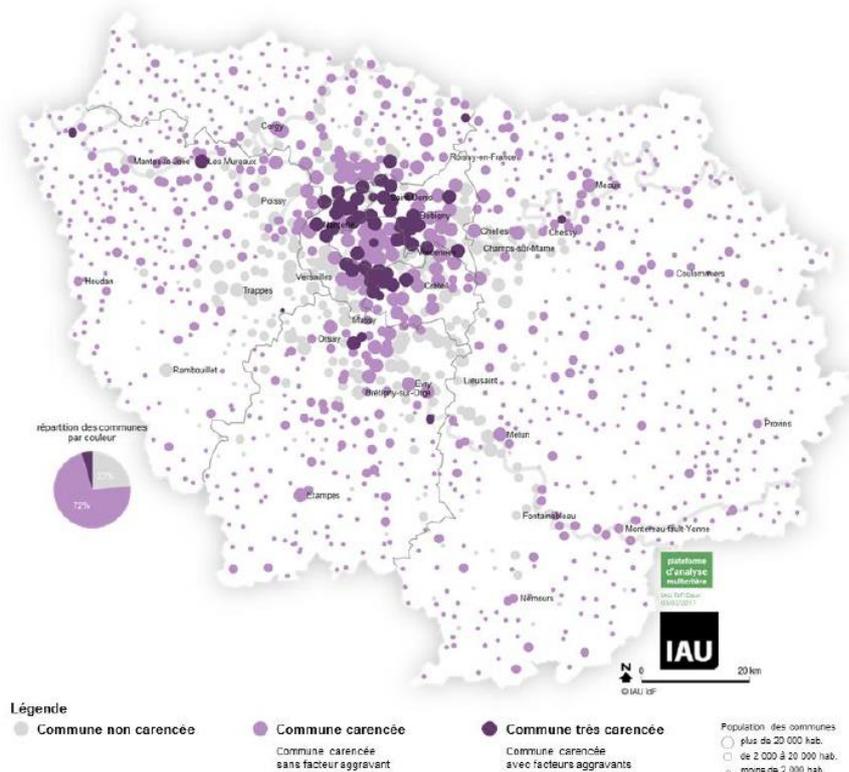
Légende

- **Commune avec facteurs « atténuants »**
Commune dont au moins 30% de la population est située dans une maille carrée de 500x500m présentant un des facteurs « atténuants » suivants :
- présence végétale forte (indice de végétation supérieur ou égal à 4 sur moins 50% de la superficie de la maille)
- proximité aux espaces agricoles, boisés, semi-naturels ou en eau, même si ceux-ci ne sont pas expressément ouverts au public (espaces couvrant au moins 50% de la maille élargie à un carré d'1x1 km)
- **Communes avec facteurs « aggravants »**
Commune dont au moins 30% de la population est située dans une maille carrée de 500x500m présentant un des facteurs « aggravants » suivants :
- présence d'un point noir environnemental (PRSE2)
- présence d'une pastille de densification au Sdrif 2013
- **Commune avec facteurs « atténuants » et « aggravants »**
- **Autres communes**
Population des communes
○ plus de 20 000 hab.
○ de 2 000 à 20 000 hab.
○ moins de 2 000 hab.

1204 communes sont concernées par au moins un facteur « atténuant » (en vert), 21 par au moins un facteur « aggravant » (en orange) et 51 par les deux types de facteurs à la fois (en rose).

5. Synthèse des carences

Carte 9 : Territorialisation de l'action régionale



Le croisement de la carence en espaces verts et boisés, en termes de ratio par habitant ou en termes d'accessibilité de proximité, avec l'analyse des facteurs aggravants permet d'identifier les communes franciliennes carencées et celles qui sont particulièrement sensibles.

Dans cette carte de « territorialisation de l'action régionale » du plan vert, la Région a choisi de n'intégrer ni la carence « en accessibilité de fin de semaine », ni les « facteurs atténuants ».

Il ressort que :

1. 919 communes et 16 arrondissements parisiens sont carencés, soit au regard du ratio en espaces verts par habitants, soit au regard de l'accessibilité en espaces verts de proximité, soit des deux à la fois,
2. 53 communes et 4 arrondissements parisiens sont très carencés. Ils connaissent en effet une situation particulièrement sensible puisqu'ils sont concernés par des facteurs aggravants.

Cet état des lieux est utilisé comme base pour territorialiser l'action de la Région en vue de la mise en œuvre du Plan Vert.

Grandes entités	Secteurs	Nombre de communes	% de population	Intervention régionale	
				Actions socles	Actions renforcées
Zones urbaine dense, périurbaine et rurale	Communes non carencées	304 communes	24 %	Actions socles	
	Communes carencées	919 communes et 16 arrondissements parisiens	51 %	Actions socles	Actions renforcées
	Communes très carencées	53 communes et 4 arrondissements parisiens	25 %	Actions socles	Actions renforcées et Contrats Verts